L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLEANS MERCREDI MATIN, 17 JANVIER 1877

36me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI MATIN, 17 JANVIER.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par D. E. Morphy & Son, aux Nos 41 et 43 rue du Canal, cigares, vins, liqueurs, etc.

Par Marks, Levy & Co., au No 32 de la rue des Magasins — marchandises sèches, lingerie, "notions," bonneterie, draps, costumes, doublins, sans, cotonnades, coutil rin.

Vente sans réserve—Voir l'annonce d'encan de D. E. Morphy & Son.

Achetez vos Bonbons fins à 75 cents la livre; vos Fruits crystallisés à 50 cents chez A. Lemanne, 199 Chartres, entre Ste Anne et Dumaine. Voyez l'annonce.

SPECTACLES.

Mercredi, 17 janvier 1877.

VARIÉTÉS—A midi, La Boulangère a des écus; le soir, la Fille de Mme Angot.

ACADÉMIE—A midi et le soir Uncle Tom Cabin.

Le Statu Quo en Louisiane.

Nous avons démontré, il y a quelques jours, que le gouvernement de Nicholls était le seul gouvernement légal-de-*facto*, existant en Louisiane, depuis le 9 janvier. Tout ce qui s'est passé depuis lors, n'a fait que confirmer cette assertion, qui est aujourd'hui incontestable. Dans toute l'étendue de la Louisiane, dans toutes les branches de l'administration et de la justice, l'autorité de Nicholls est la seule qui s'exerce au grand jour. Nulle part, en dehors des murailles de la bâtisse St. Louis, n'apparaît le pouvoir du prétendant Packard.

Pendant quelques heures, cependant, cet individu a pu croire que l'appui du gouvernement fédéral allait lui permettre de faire acte d'autorité ou lui fournir un moyen de revendiquer l'exercice des attributions gouvernementales.

Mais son interprétation de la dépêche adressée dimanche dernier par le Président Grant au général Augur, n'a nullement été acceptée par cet officier, qui a déclaré n'y voir rien de contraire à ses instructions précédentes.

Si Packard et ses partisans avaient, après les déclarations du général Augur, conservé des doutes sur le sens de la dépêche et des illusions sur la possibilité d'une intervention immédiate en leur faveur, ces doutes et ces illusions ont dû être dissipés par la dépêche suivante, qui a été envoyée hier par le ministre de la guerre, dépêche conçue en termes qui ne prêtent pas à l'équivoque :

Washington, D. C., 16 janvier 1877.

Au général C. C. Augur, général-commandant à la Nouvelle-Orléans :

Votre interprétation du télégramme du Président du 14 est entièrement correcte.

Le Président me charge de vous répéter qu'il désire que le statu quo actuel soit maintenu dans tout l'Etat jusqu'à ce que les comités congressionnels actuellement en Louisiane soient de retour.

J. D. CAMERON,
Ministre de la guerre.

Ainsi, le maintien du *statu quo*, dans tout l'Etat, voilà tout ce que le Président Grant peut faire pour la satisfaction de l'usurpateur Packard.

Or, le *statu quo* pour celui-ci consiste dans la possession matérielle de l'ancienne Maison d'Etat où il est enfermé comme prisonnier volontaire avec ses aides. Libre donc à Packard de faire faire l'exercice à ses métropolitains du matin au soir et de jouer au gouverneur dans l'intérieur de sa citadelle, mais il lui est maintenant interdit—en eût-il non la velléité, mais la possibilité—de tenter une sortie ou un acte agressif contre ceux qui sont en possession réelle du gouvernement et dans l'exercice des attributions gouvernementales et judiciaires.

Quant au gouvernement de Nicholls, il n'attendait rien de plus de la part de l'administration fédérale et, si regrettable que soit l'occupation de la Maison d'Etat par les usurpateurs, il la supportera avec patience, satisfait d'exercer librement son autorité sur tout un peuple qui s'y soumet cordialement, et confiant dans la reconnaissance ultérieure de sa légitimité par le Congrès et le peuple des Etats-Unis.

La réserve montrée par le Président Grant ne peut laisser aucun espoir à Packard, car si le premier remet à se prononcer entre les deux gouvernements de la Louisiane jusqu'au retour des comités congressionnels, c'est qu'il lui répugne de prononcer lui-même la condamnation de son parti dans cet Etat, et qu'il préfère laisser au Congrès le soin de cette exécution.

Le comité de la Chambre a terminé ses travaux, tandisque celui du Sénat prolongera son enquête de quelques jours. Le rapport de la Chambre sera donc le premier prêt et il n'est pas douteux qu'il ne soit défavorable à Packard. En admettant que les conclusions du comité du Sénat soient différentes de celles du comité de la Chambre, elles ne sauraient détruire complètement l'effet produit par celles-ci, avant que ce dernier rapport soit présenté au Sénat, nous serons en février, à quelques jours seulement de la date fixée pour le compte des votes présidentiels par le Congrès.

Eh bien! Il n'est pas un homme de sens qui puisse admettre que le président Grant consente à maintenir le *statu quo* jusque là, ce qui revient à maintenir le gouvernement de Nicholls en exercice et à laisser celui de Packard se dissoudre, pour, au bout d'un mois, ressusciter ce dernier gouvernement et renverser l'autre, ce qui serait opérer une révolution complète en Louisiane.

Ce serait un coup d'Etat qui, à la veille du compte des votes, soulèverait le pays tout entier et donnerait à l'Etat-Unien de la rage morale irrésistible devant le Congrès.

M. Packard est certainement trop intelligent pour ne pas apprécier aussi sa situation et nous pensons qu'il sera assez sage pour renoncer à une lutte qui entraînerait pour lui ou son parti d'énormes sacrifices d'argent en pure perte, tout en causant un grave préjudice à toute la population de l'Etat.

Si par aveuglement, par entêtement ou par passion, il n'abandonne pas la partie, il sera probablement abandonné lui-même par la plupart de ses partisans, car sa cause est une cause perdue et la plupart de ceux qui l'ont soutenue, une fois désillusionnés sur les chances d'un appui extérieur, s'empresseront de tirer le meilleur parti possible de la situation en se ralliant à la législature légale.

Le *statu quo* équivaut donc à la déconfiture de Packard et de ses complices en usurpation.

LES SOCIÉTÉS SECRÈTES.—Sous ce titre, M. Claudio Jannet, l'auteur du livre remarquable *Les Etats-Unis Contemporains*, vient de publier une petite brochure, dans laquelle il expose ce qu'est la révolution et l'action qu'ont eue les sociétés secrètes et particulièrement la franc-maçonnerie sur la marche de la révolution. L'auteur, qui écrit au point de vue du catholicisme, combat naturellement la révolution et les sociétés secrètes. La brochure est remplie d'informations intéressantes et qui seront nouvelles pour beaucoup de lecteurs.

BUREAU DES RETOURS OU D'HEUREUX TOUR.—Sous ce titre le Dr. C. Delézy, de la baie St-Louis, vient de publier une de ces bouteades en vers comme il sait si bien les faire pour fagéller les radicaux. Nous le remercions de son envoi.

UN APPEL AUX CONTRIBUABLES.

Nous sommes priés d'annoncer que des listes du Comité de Citoyens ont été remises aux différents journaux, aux compagnies d'assurance et à toutes les banques de la ville. Ceux des contribuables qui désireront participer au mouvement, en ce qui regarde le paiement de cinq pour cent des taxes de 1877, afin de subvenir aux dépenses du gouvernement d'Etat légal, dont le gouverneur Nicholls est le chef, sont invités à donner leurs signatures.

On trouvera une liste aux bureaux de l'*Abeille*.

La politique et les affaires.

Nous ne saurions pas les nier, en Louisiane à souffrir des effets de la pénétration rationale pour renverser les affaires de l'Union du Nord, ceux qui lisent dans le Sun de New York du 9 janvier :

L'incertitude politique créée par la conspiration pour déclarer élu comme président Rutherford B. Hayes, a occasionné d'énormes dommages aux intérêts matériels dans ce pays. La désorganisation des affaires et la dépréciation de la propriété, qui ont déjà été causées, ont été évaluées à UN MILLIARD de dollars, mais si cela continue, les chiffres seront encore beaucoup plus élevés.

Si Hayes est installé à la Maison Blanche par les moyens qui ont été préparés et annoncés dans ce but on constituant le Président et le Sénat seuls arbitres des votes électoraux, et en supprimant par la force militaire l'opposition de la Chambre des Représentants, un des résultats sera d'amener la faillite de plus de la moitié des maisons de commerce du pays, d'arrêter toutes les branches d'industrie, de réduire à la mendicité toutes les classes laborieuses, de créer une panique universelle et une misère inconnue dans toutes les classes de la population.

Tels seraient quelques uns des fruits de la crédéance d'un Président par les Bureaux de Retours du Sud et par la fraude et la violence à Washington.

Le moyen de d'éviter ces calamités est de ne pas reconnaître le Président Hayes et de chasser par l'inauguration de Tilden.

Pour ce qui concerne la Nouvelle-Orléans, la protection indirecte donnée par le pouvoir fédéral à l'usurpation Packard, en prolongeant l'incertitude sur la question du gouvernement d'Etat, a un effet déplorable sur les affaires. Bien qu'il n'y ait guère de doute sur la résolution finale qui sera certainement favorable à Nicholls, la persistance de Packard à maintenir une ombre de gouvernement derrière les murs de l'ancien Hôtel St-Louis, empêche la confiance de renaître et l'argent de circuler et arrête quantité de transactions.

C'est la quatrième fois que Grant joue le même jeu en Louisiane au grand détriment des intérêts matériels du pays. En janvier 1873, dans la guerre Carter-Warmoth, le président, après avoir gardé une apparente neutralité entre les deux législatures, a fini par faire appuyer Warmoth par les forces du général Emory.

En janvier 1873, les législateurs rivales ont siégé plusieurs semaines avant que l'intervention des troupes permît à Kellogg d'expulser de la salle des Odd-Fellows la législature légale.

En septembre 1874, le président Grant a laissé installer le gouvernement de McEnery pour n'intervenir que trois jours après.

Il est vrai qu'en janvier 1875, l'intervention a eu lieu le jour même de la réunion de la législature, mais l'incertitude a duré pendant trois mois jusqu'au compromis Wheeler.

Si la situation actuelle à la Nouvelle-Orléans devait, par suite d'l'obstination de Packard, se prolonger jusqu'au 5 mars, il en résulterait un préjudice considérable pour tous les intérêts en Louisiane, car c'est à cette époque de l'année que se font les contrats d'avance pour les exploitations agricoles.

M. Packard et les quelques meneurs blancs du radicalisme qui contrôlent la bande de conspirateurs enfermée à l'hôtel St. Louis, se conduisent en ennemis de la paix et de la prospérité de ce malheureux Etat et ils amassent sur leurs têtes les malédictions de toute la population.

Il est à souhaiter que le gouverneur Nicholls et ceux qui le soutiennent, ici et à Washington, trouvent un moyen d'en finir promptement et efficacement avec cette incertitude qui menace de faire de 1877 une année désastreuse de plus à ajouter à celles que nous devons déjà aux carpet-bagger et à leurs alliés.

P. S.—L'article qui précède était écrit avant que nous ayons connaissance de la dépêche du secrétaire de la guerre, qui rend la situation de Packard désespérée.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.—Nouveau succès d'Aimée hier soir dans *La Boulangère a des écus*, succès partagé par Duparc, Daplan, Mésières et Raoult.

Aujourd'hui en matinée on donne le même ouvrage, et ce soir *La Fille de madame Angot*.

ACADEMIE DE MUSIQUE. — "Uncle Tom's Cabin" promet de belles et fructueuses soirées à l'Académie de Musique. La petite mim Mamie Wood, qui remplit le rôle d'Eva, est la favorite du public: elle possède de précieuses qualités que développeront l'étude et l'habitude de la scène. M. Kelly, dans le rôle de George Harris, l'esclave fugitif, s'est fait chaleureusement applaudir. Les *Jubilee singers* ont eu leur succès accoutumé.

Aujourd'hui, en matinée, et ce soir, "Uncle Tom's Cabin."

THÉATRE ST-CHARLES.—Il y a eu un changement dans la direction de ce théâtre, dont la destination ne sera plus la même. Le St. Charles deviendra un théâtre de famille comme autrefois. C'est ce que nous affirme M. J. W. Blaisdell, le nouvel impresario. Il inaugurera la saison samedi prochain par le drame à grand spectacle de Black Crook, tel qu'il a été représenté à l'Opéra de New York.

POLITIQUE DE SAUVAGES.—Nous avons annoncé sa nomination, en octobre dernier, d'une commission chargée de régler les difficultés existant, dans l'Oregon, entre des aventuriers blancs et la tribu indienne des Nez-Percés. Cette tribu, dont le chef se nomme Joseph, est propriétaire de la vallée Wallawalla; mais un certain nombre de blancs, ayant découvert qu'il y a dans cette vallée des terres fertiles et des rivières poissonneuses, en ont pris possession, ont massacré un Nez-Percé qui refusait de leur abandonner sa propriété, et ont relégué le reste de la tribu dans les sections les plus arides de la vallée. Les Nez Percés ont réclamé contre ces empiètements, et c'est soi-disant pour leur faire rendre justice qu'a été nommée une commission, composée de deux officiers de l'armée, le général Howard et le major Clay Wood, et de trois commissaires indiens, MM. Jerome, Barstow et Stickney.

La commission vient de publier son rapport, dont voici la substance :

Le moyen le plus simple de régler la difficulté était de décider la tribu des Nez-Percés à renoncer à son droit de propriété sur la vallée Wallawalla. En conséquence, les commissaires ont tenu plusieurs conseils avec Joseph, chef de ces Indiens, et ont cherché à lui persuader qu'il serait très avantageux pour son peuple de laisser les blancs en paisible possession de la vallée qu'ils ont envahie, et de se retirer dans quelque réserve de l'Idaho, où le gouvernement donnerait aux Nez-Percés de bonnes terres arables et les aiderait à se construire des maisons. Mais Joseph a répondu à tous les raisonnements que son peuple est propriétaire de la vallée Wallawalla et qu'il veut continuer à l'habiter. La commission propose donc, puisqu'il n'est pas possible de faire entendre raison à ces Indiens, de les expulser par la force des terrains qu'ils ne veulent pas céder de bonne grâce. Elle recommande aussi que tous les principaux membres de la bande des Rêveurs soient enlevés de vive force et transportés dans le Territoire indien. La recommandation est basée sur ce que cette secte a une grande influence sur les Indiens de l'Oregon et des Territoires de Washington et d'Idaho, et qu'elle les entretient dans les mépris de la civilisation.

Enfin, la commission recommande l'extension des lois des Etats-Unis et de la juridiction des cours fédérales à toutes les réserves indiennes.

(Courrier des Etats Unis.)

—Un télégramme de San Francisco annonce l'arrivée, par le paquebot *Zealandia*, de M. Griffin, consul des Etats Unis à Samoa, qui se rend à Washington, muni de pleins pouvoirs un gouvernement de Samoa pour négocier un traité avec celui des Etats-Unis. L'objet du traité serait d'obtenir une rétrocession formelle par les Etats-Unis du gouvernement de Samoa, et d'établir des relations plus suivies, commerciales et autres, entre les deux pays.

Au rapport de M. Griffin, la maison allemande Godeffroy et Cie., dont le consul d'Allemagne à San Francisco est un des associés, a assumé une espèce de protectorat sur Samoa. Elle ne reconnaît pas les autorités du pays, et elle inflige arbitrairement des amendes aux indigènes accusés de torts, vrais ou faux, envers des résidents allemands. Les prétentions de ces négociants sont appuyées par un navire de guerre allemand, et leur conduite est devenue tellement arrogante et tyrannique que le gouvernement de Samoa désire vivement le rattachement de Samoa à l'Union.

(Courrier des Etats-Unis.)

Tricots français élégants chez Jos. Le blanc, 265 Vieille-Levée.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Abonnés rusés.

Nous apprenons que des individus résidant de la cabaret St-Louis font courir les bruits les plus absurdes parmi les gens de couleur crédules et ignorants. On leur dit, sinon qu'ils seront remis en esclavage, du moins qu'ils ne pourront plus circuler sans passes et qu'ils perdront leurs droits. Des agents radicaux ont arrêté dans les rues quelques nègres en leur demandant leurs passes. Toutes ces manœuvres ont pour but d'effrayer la population de couleur et de l'empêcher de se rallier au gouvernement de Nicholls.

Les démocrates doivent s'attacher à combattre ces menées et s'efforcer de faire comprendre aux gens de couleur qu'ils seront tout aussi libres et bien mieux protégés sous Nicholls qu'ils ne l'ont été sous aucun gouverneur carpet-bagger.

Un court voyage.

Nous avons annoncé dans notre dernier numéro que le décès de Grant au général Augur, dépêche qui a causé joie une profonde émotion, avait déterminé un certain nombre de Représentants à Washington, et nous avons demandé Mr. Wells et Mr. Anderson, du Bureau des Retours, parmi les voyageurs. Il y avait erreur à propos de Mr. Wells qui était bien parti dimanche soir pour Washington, mais qui était revenu en route et n'est pas allé plus loin que le Chef Menteur. Mr. Wells a pensé qu'il valait mieux ne pas quitter pour porter les retours à Grant et que sa présence ne leur donnerait pas plus de valeur qu'ils n'en ont actuellement. En conséquence, c'est Mr. Anderson seul qui aura l'honneur d'entretenir le Président sur le bel autre ouvrage du Bureau devant les délégués républicains et démocrates du nord.

Une manière de voir les choses.

Hier, le *Republican* exprimait ainsi la situation :

"La Maison d'Etat n'a fait aucun mouvement, le gouvernement voulant donner aux mécontents le temps de faire des réflections.

Les choses à la Maison d'Etat sont donc ce qu'elles étaient la semaine passée, et les forces qui s'y trouvent attendent patiemment qu'on leur donne des ordres. Elles sont parfaitement prêtes à attaquer comme à se défendre suivant le besoin."

Nous croyons, quant à nous, qu'elles seraient plutôt disposées à s'en aller tranquillement qu'à faire un coup de main quelconque et que de ce côté la perspective ne leur sourit pas.

Réquisition faite au gouverneur Nicholls.

Le gouverneur Stone, de l'Etat du Mississippi, a adressé une réquisition au gouverneur Nicholls relativement à un prisonnier en rupture de ban.

PACKARD EN CORRESPONDANCE AVEC LE GENERAL AUGUR

Il s'engage à demeurer tranquille jusqu'à nouvel ordre.

Le gouverneur pour rire du taudis St. Louis a adressé hier, au général en chef des troupes fédérales une lettre en réponse à la sienne, dans laquelle celui-ci lui fait part des instructions qu'il a reçues du Capitol. Le gouverneur, après avoir défini tous les événements de la semaine qui vient de s'écouler, fait un reproche tout bas au Président de la nation de lui retirer son appui jusqu'à ce que les comités congressionnels fassent leurs rapports.

Il consent cependant à ne pas troubler la paix publique et s'engage à calmer l'humeur belliqueuse de ses braves miliciens jusqu'à l'époque déterminée par Grant. L'heure avancée de la nuit ne nous permet pas, malheureusement, de reproduire ici *in extenso* cette lettre dont la lecture aurait vivement intéressé nos lecteurs.

Mme Gaines.

Mme Myra Clarke Gaines est plus terrible ici qu'aucun tyran ne pourrait l'être. A son nom des millions de propriétaires tremblent, et cette dame peut se flatter de porter la terreur partout où elle se présente ici dans la métropole du Sud. Mme Gaines revient de Washington où, pour ses affaires d'intérêt, elle a fait un séjour plus long que d'habitude. Mécontente, elle repoussivra le cours des procès qu'elle a intentés contre les gens qui ne veulent ni lui donner ni capital, ni intérêt, ni indemnité aucune en échange des terres de la succession de son père, par la raison bien simple que les ayant déjà payées une fois ils ne veulent pas les payer deux.

Les procès de Mme Gaines qui sont devant le juge Billings, seront poussés avec l'activité et la persistance dont elle a donné jusqu'ici des preuves vraiment étonnantes, et dont, malgré son âge, elle n'a encore rien perdu. On voit toujours chez elle la même vivacité de mouvements, la même promptitude d'intelligence et la même énergie de volonté qu'on lui connaissait à l'époque où elle commença ses premières et fameuses procédures.

Maintenant, il s'agit pour elle de savoir si, devant le juge Billings, l'affaire Fuentes, qui a été transférée de la Seconde Cour de District, ne devrait pas être jugée avant les bills d'équité déposés par Mme Gaines contre la ville de la Nouvelle Orléans et d'autres réclamants.

Mme Gaines loge à l'hôtel St. James.

Un vacarme et un coup de pistolet.

Nous avons oublié de mentionner le coup de pistolet tiré lundi par l'officier Harris contre un de ses collègues de l'ancienne police métropolitaine. Il paraît que Harris se permettait de faire quelque bruit au bas de l'escalier de l'Hôtel St-Louis, du côté de la rue Royale et que le sergent Ryan et l'officier Anderson avaient reçu ordre de l'arrêter. Ils avaient donc mis la main sur lui, lorsque le perturbateur se dégagea et tira sur Anderson qu'il blessa à la jambe. Harris a été arrêté et emmené dans l'intérieur de l'Hôtel. On ne sait au juste le sujet de ce vacarme. Harris était-il sous l'influence de la boisson ou voulait-il sortir de l'Hôtel St-Louis pour n'y plus rentrer ?

Bureau de police.

Le bureau de police a eu une séance hier matin sous la présidence de lieut-gouv. Wiltz.

Le secrétaire a fait l'appel du rôle et les commissaires Choppin, Brewster, Dapré, Toby, Miller et l'administrateur Diamond ont répondu.

Plusieurs communications ont été reçues et discutées.

Après l'expédition de quelques affaires de routine, le trésorier M. Toby a présenté au bureau ses cautions qui ont été acceptées.

M. Toby a rapporté que l'affaire de la mise en possession des fonds et des registres et papiers de l'ex-trésorier était maintenant entre les mains de l'avocat-général.

Librairie d'Etat.

Mme L. A. McDonald, fille de l'honorable Lyons, membre de la Législature représentant la paroisse Est Féliciana, vient d'être nommée libraire de l'Etat dernièrement par le secrétaire d'Etat Strong à pris possession hier de son bureau qu'occupait précédemment Mme Richardson.

Tirage de bons à primes.

Le troisième distribution des primes a eu lieu lundi dans la chambre du Conseil, sous les auspices des préposés nommés pour cela conformément à la loi, et en présence du notaire de ville.

1176 lots ont été tirés d'ébrenvant à $50,000, savoir : un lot de $5000, cinq de $1000, vingt de $500, cinquante de $100, cent de $50 et mille de $20.

Le premier lot de $5000 a été tiré par le bon No 98,341 et Mr Kaspermeyer, résident de la compagnie d'assurance de Lafayette est le détenteur.

Les numéros 322237, 331940, 569,479, 300814, 300907 ont tiré des lots de $1000.

Des lots de $500 ont été tirés par les numéros suivants :

499905, 799453, 963195, 683145, 521533, 657888, 740570, 55908, 319324, 29280, 628027, 598503, 527898, 509214, 256791, 916351, 710587, 489494, 409168, 131166.

Des lots de $100 ont été tirés par les numéros suivants : 904350, 637518, 39547, 261671, 653997, 263701, 579416, 219093, 58104, 633950, 40480, 136597, 268864, 678957, 50891, 248927, 589284, 942896, 948330, 489408, 95687, 300830, 11998, 506171, 439091, 281430, 628049, 291699, 591893, 49797, 849463, 29844, 44041, 352765, 11977, 873675, 849417, 576406, 945835, 646997, 382070, 138593, 255968, 134172, 719047, 138941, 676851, 348980, 819049, 719864.

Mort subite.

Un individu, nommé O. Mealy, est mort subitement hier, vers deux heures et demie de l'après-midi, à bord du bateau Walkom faisant le service du bac de la côte. Le malheureux Mealy, en s'embarquant à l'habitation Harlem, annoncait dit que l'objet de son visite en ville était de venir voir son fils. Les officiers du bord ne sachant pas où demeure ce jeune-ci, ont informé le coroner Hencd de la mort de Mealy et ce coroner a reçu un pedavre jusqu'à onze heures ce matin, afin de le livrer aux parents au cas où ils le réclameraient, à défaut de quoi, il sera enterré par la ville.

CONSEILS DE VILLE.

Il reconnaît formellement le gouvernement Nicholls.

La séance régulière du Conseil municipal a eu lieu hier, présidée par l'Hon. E. Pilsbury, maire. Sont présents, MM. les administrateurs Bruno, Cayenne, Edwards, Diamond, Hennen et McCarthy.

Les ordonnances suivantes sont adoptées : 1° une ordonnance pourvoyant au paiement de plusieurs comptes du mois de décembre, savoir :

DÉPARTEMENT DU POLICE.

Fournitures de bureau	$95 10
Workhouse	210 00
Maison de refuge des garçons	176 25
Asile des vieillards et des infirmes	179 00
Cour de police municipale	72 00
Instruction publique	14 00
Epaves publiques	20 00
Coroner	51 00

DÉPARTEMENT DU WATER WORKS ET EAUX

Water Works	$877 25
Maisons de sous-station	160 00
Asile des vieillards et des infirmes	225 45
Fonds publiques	250 00
Hôpitale des variolés	549 00

DÉPARTEMENT DES AMÉLIORATIONS.

Bureau des administrateurs	$95 70
Rues et gages	10 00
Ponts, traverses, etc	23 35
Machines de drainage	150 25
Divers comptes	1179 69
Grand total	$4707 07

2° Une ordonnance allouant aux Institutions Charitables, pour le mois de décembre 1876, une somme de $2000.00.

3° Une ordonnance accordant $14,025 00 à l'Association Charitable des Pompiers des divers districts.

4° Une ordonnance prescrivant le paiement des comptes suivants :

Pour l'éclairage de la ville en décembre 1876 :

Compagnie du Gaz de la Nlle-Orléans	$14,025 00
Compagnie du Gaz de Jackson	2,705 00
Thos. Pickles, éclairage d'une partie de la ville à l'huile	1,025 07
Total	$15,816 04

5° Une ordonnance allouant $80.60 au water works pour le mois de janvier et $84.56 pour l'Asile des Fous.

6° Une ordonnance prescrivant une inspection quotidienne de l'hôpital de variolés et définissant les devoirs du médecin chargé de cette inspection.

Le Conseil adopte une ordonnance rappelant toutes les ordonnances qui accordent le privilège d'ériger des bâtisses en bois dans les limites de la ville et sur la levée, et prie l'administrateur de police de notifier propriétaires de ces dites bâtisses, voir à les démolir d'ici à dix jours.

La résolution suivante présentée par M. Cayenne est adoptée :

Attendu que le gouvernement d'Etat dont son Excellence Francis T. Nicholls est le chef, est dûment reconnu par le peuple de cette ville comme le gouvernement *de jure* et *de facto* de la communauté ; et, attendu que la dite administration est en plein exercice de ses fonctions, particulièrement les fonctions qui ont trait à la police de la ville ;

Résolu par le Bureau des Administrateurs de la ville, que les Administrateurs des Finances et des Comptes Publics sont instruits de ne pas payer aucune somme aux gens des juges ou officiers municipaux ou des employés de la police métropolitaine, sauf ceux nommés et commissionnés et reconnus par le gouvernement de l'Etat dont le Gouv. Nicholls est le chef.

Législature de la Louisiane.

SÉNAT.

Séance du 16 janvier 1877.

Le Sénat se réunit à deux heures et demie. Mr Wiltz occupe le fauteuil.

Sur motion de Mr Ogden, la lecture du journal est renvoyée à demain.

Mr Goode, au nom du comité judiciaire, présente, comme substitut au bill No 5 du Sénat, un acte réglant et fixant les émoluments et la compensation des percepteurs de taxes et de licences dans l'Etat; relatif à l'élection d'un sénateur des Etats-Unis pour le court terme. Les amendements sont comme suit :

Antoine.....28—Warmoth.....7
Lewis.....16—Anderson.....7
Twitchell.....3—Divers.....5

Pas d'élection.

Mr. Burton prend la parole et démontre que la nomination de Mr. Kellogg le satisfait fort. Un sénat, celui-ci a dit que toutes ces dépenses de la législature qui vota pour Kellogg étaient payées par les Etats-Unis suivant le vote du Congrès.

Mr Burton a voté pour Kellogg et il demandera encore pour nommer Kellogg qu'il n'a rien regretté tout.

Il se félicite de l'abandon de Hampton et de ces sénateurs en disant que si Pinchback n'avait pas agi ainsi il serait fait pour envoyer au Sénat des Etats-Unis.

Achetez vos tricots français chez Jos. Leblanc, rue Vieille-Levée, 265.

FRANCE.

L'accord entre la Chambre et le Sénat.

La défaite de Gambetta.

Nous empruntons au *Journal de Paris* la lettre suivante et l'analyse de la séance de la Chambre du 25 décembre :

Paris, le 25 décembre.

Je vous disais, hier, que l'on commençait à entrevoir une solution pour le conflit qui divise les deux Chambres. L'opinion publique en est rassurée, ce soir. Les journaux y voient un gage de sécurité, de paix et d'avenir, et, en pas de mots, le pénible état des négociations.

On rapportait, hier, que M. le vice-président du conseil avait dans son portefeuille, comme une opinion qui lui est personnelle, un projet de loi qui, d'après son opinion, qui serait, en FRANCE, celle du gouvernement, voici comment on le formulait, aujourd'hui :

Le gouvernement pense que cependant rationnellement, le Sénat peut consentir à budget, rétablir un crédit supprimé par la Chambre, pas en, supprimant ceux qui lui aimé. Mais il faut que le Sénat aimé remonté, retourne à la Chambre. Il ceile-ci n'adhère point, que, le budget revenu une seconde fois, au Sénat, qui pourra trouver dans cette alternative : ou accepter le budget tel qu'il lui revient, ou user du droit de dissolution.

Donc, dans l'espèce, quand la Chambre va avoir prononcé, le Sénat se trouvera dans cette alternative : ou accepter ce qui a été voté par la Chambre, ou user du droit de dissolution. Et, d'ailleurs, en seule réalité, il n'y a pas : il faut aussi celle du Président de la République, et rien n'indique qu'il veuille exercer dans cette voie.

Le Sénat, vraisemblablement, adoptera donc, ensuite, le budget, tel que le lui renverra la Chambre. Mais comment le lui renverra-t-elle ?

L'opinion qui, le paraît le plus dit, le plus que vous tout mieux ce que je vous ai écrit, hier ; la Chambre adoptera quelques uns des gros du rétablis par le Sénat, mais, tous ceux qui sont tout à fait essentiels, pour qu'il ne veut avant tout le maintien et le rétablissement pour les impôts ; il n'y a que les chemins de la République qui ne seront pas sacrifiés.

On lit dans le Temps :

Le premier vote qui a été émis hier à la Chambre est celui qui a eu lieu sur la question de savoir si la Chambre maintenait ou rétablissait les taxes de vente supprimées par le Sénat. Le vote a été 363 voix contre 143 voix.

Les 363 voix [illegible] la majorité [illegible] la majorité [illegible] la majorité